



Bonjour Staff, l'équipe de rédaction vous souhaite le meilleur pour 2020 ainsi qu'à vos proches et vous remercie pour votre confiance. Voici votre e-revue juridique hebdomadaire 100% profilée selon les secteurs suivants :

- Audiovisuel & Cinéma
- Presse & Edition
- Propriété intellectuelle
- Publicité & Marketing
- Numérique & E-commerce
- Image & Photographie
- Données personnelles
- Consommation & Consommateurs

Avec votre accès, vous bénéficiez des services Premium suivants : i) Licence de reproduction de 15 articles / mois sur tous vos supports ; ii) Questions / Réponses juridiques gratuites ; iii) Avocat ? votre référencement sur [Lexsider.com](https://www.lexsider.com) et mise en relation client gratuite.

Merci à tous nos abonnés, récents ou plus anciens qui nous suivent : Europacorp / ARTE TV / Lagardère Active / Groupe La Poste / INA / Ouest France / Vinted....

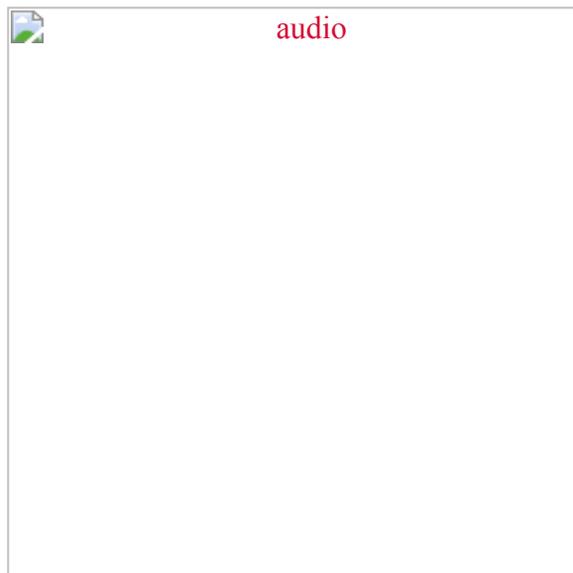
Bonne lecture. La Rédaction

Audiovisuel | Cinéma

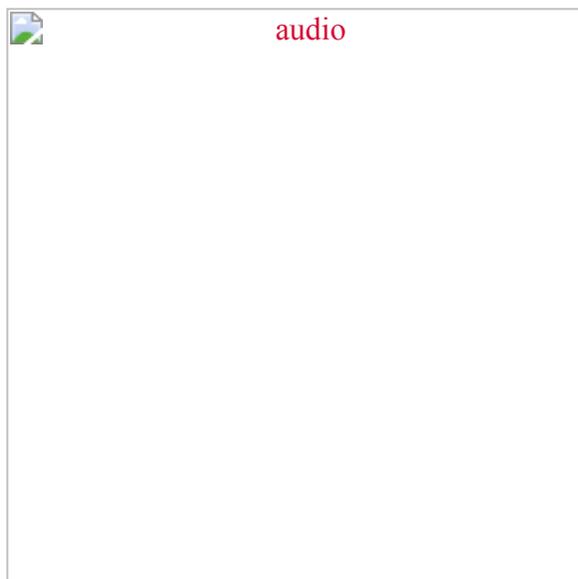
Contester l'ouverture d'un complexe cinématographique

Les exploitants de cinémas indépendants peuvent contester les décisions de la Commission nationale d'aménagement cinématographique d'autoriser l'ouverture d'établissements imposants de plusieurs milliers de places de cinéma. Toutefois, statistiquement, ces recours n'ont que peu de chances d'aboutir. Dans cette affaire, l'autorisation d'ouverture de l'enseigne UGC Ciné Cité, regroupant 7 salles et 1 383 places

Lire



Diversité dans l'audiovisuel : où en sommes-nous ?



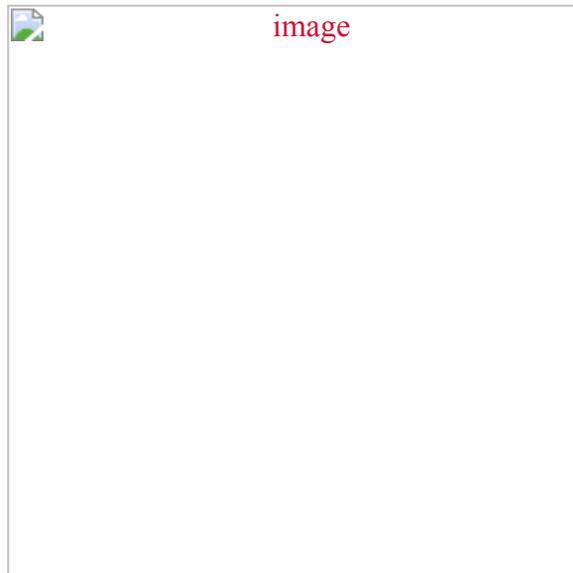
En France, le dernier baromètre de la diversité du CSA révèle qu'on ne comptait en 2018 à la télévision que 17% de personnes vues comme « non-blanches ». Ce chiffre est en légère progression car il est essentiellement tiré par la fiction, une catégorie de programmes où le taux de personnes « non blanches » grimpe à 20 %. Par ailleurs, seules 0,7 %

Lire

BFM TV c/ TF1

La société TF1 n'est plus dans l'obligation de proposer des offres couplées, pures ou mixtes, dans la commercialisation des espaces publicitaires des services de TNT. TF1 pourra également procéder à la promotion des programmes du service LCI et diffuser des messages publicitaires destinés à promouvoir les programmes de ce service.

Lire



Droits de retransmission de la finale de la Ligue des champions



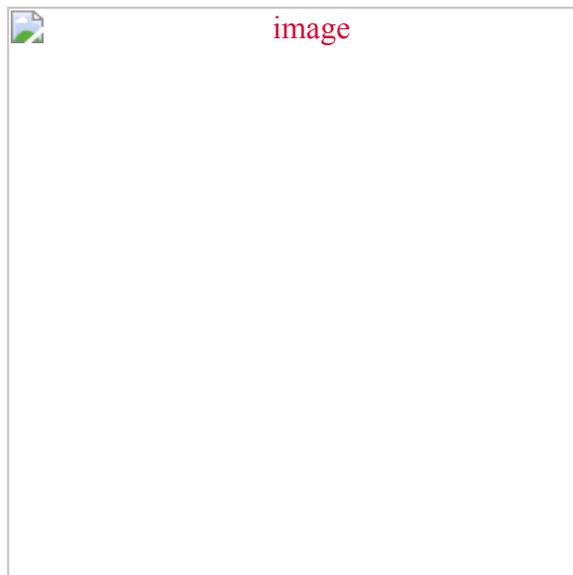
BFM TV doit se cantonner à sa programmation politique et ne peut diffuser des rencontres sportives présentant un intérêt majeur pour le public.

Lire

Presse | Edition

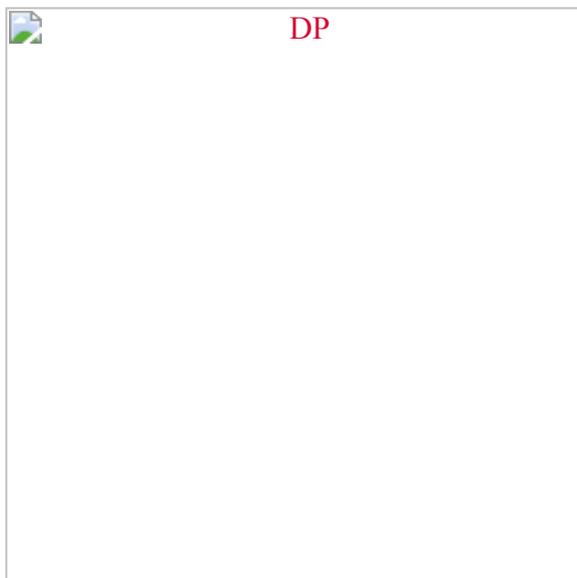
Fausses nouvelles sur les réseaux sociaux : quel droit applicable ?

Si la rumeur peut apparaître comme « le plus vieux média du monde », le numérique donne une dimension nouvelle, et problématique, à ce phénomène. Dans l'univers numérique, toutes les informations apparaissent sur un pied d'égalité. Le travail du faussaire est facilité à tel point que c'est désormais le phénomène des « deepfakes », une technique consistant à remplacer, grâce à l'intelligence artificielle, un visage par un autre dans une vidéo, qui inquiète, notamment si elle venait à être associée aux nouvelles capacités à synthétiser les voix humaines.



Lire

Jeux en ligne : le droit de la presse applicable ?



Le jeu vidéo est devenu en vingt ans la deuxième industrie culturelle en France, derrière le livre. Près des trois quarts des Français déclarent jouer aux jeux vidéo, de manière régulière ou occasionnelle. Cette pratique culturelle traverse désormais toutes les générations et est aussi répandue chez les hommes que les femmes. En outre, la quasi-totalité des 15-24 ans jouent aux jeux vidéo, et 70 % jouent au moins une fois par semaine

Lire

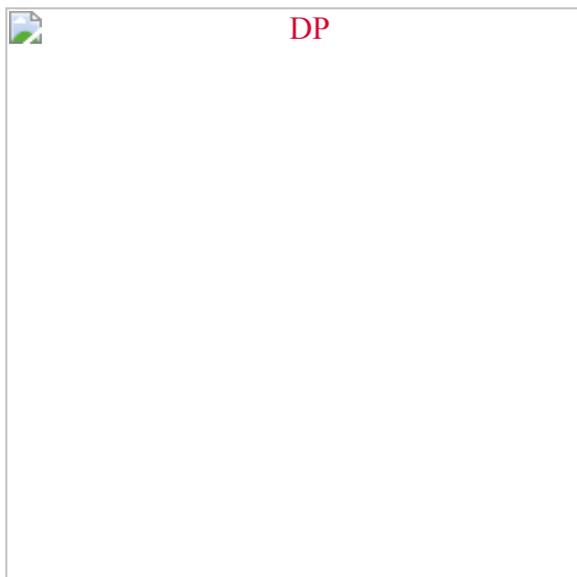
Journaliste : conditions de l'abattement forfaitaire de 7 650 euros

Les rédacteurs de sites de promotion de produits ne peuvent pas, contrairement aux journalistes, de bénéficier de l'abattement fiscal forfaitaire de 7650 euros.

Lire

 **Journaliste : conditions de l'abattement forfaitaire de 7 650 euros**

Abus de biens sociaux en matière de presse



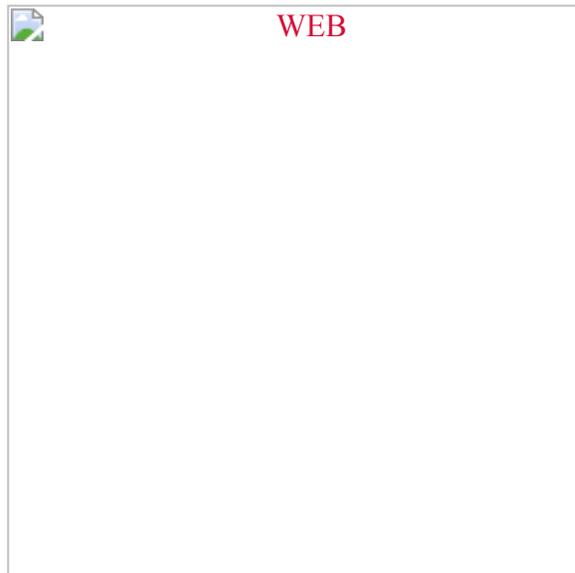
Un dirigeant ne peut être poursuivi devant le tribunal correctionnel des faits d'abus de biens sociaux pour lesquels il n'a pas été mis en examen. Le président d'une société de presse a été poursuivi en correctionnel (à tort) pour avoir commis un abus de biens sociaux pour favoriser une autre société de presse dans laquelle il était intéressé

Lire

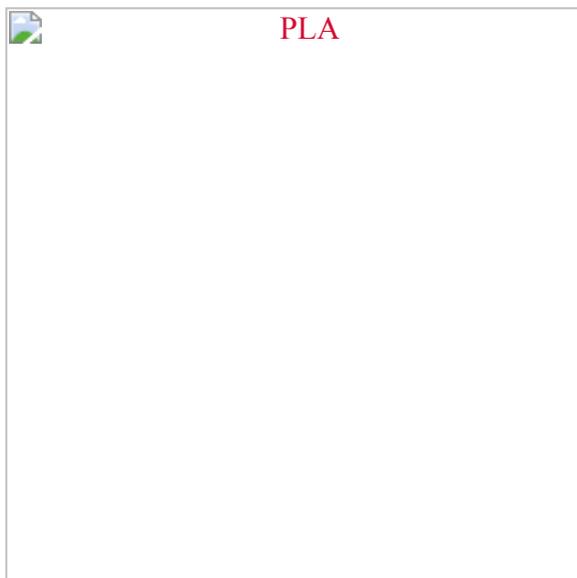
Propriété intellectuelle

Marque générique validée par l'usage

Par défaut, un signe déposé à titre de marque, pour désigner des produits et services, doit être distinctif, c'est à dire qu'il ne doit être ni générique, nécessaire ou usuel, ni descriptif de la qualité des produits et services visés à l'enregistrement de la marque. Toutefois et c'est l'une des exceptions phares à la nullité d'une marque : une marque générique peut devenir distinctive par l'usage.

[Lire](#)

Prêt des partitions musicales : quel droit applicable ?



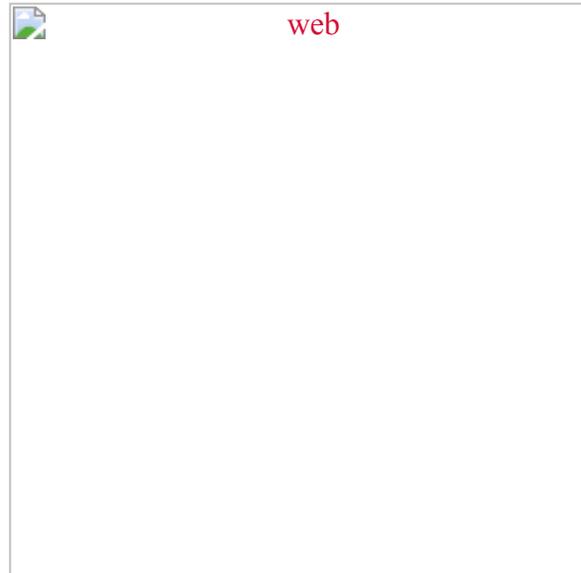
Jusqu'en 2010, la partition était considérée comme un livre. Conformément à la loi du 18 juin 2003 encadrant le droit de prêt du livre, la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA), une des sociétés de perception et de répartition des droits assurait la gestion collective des droits d'auteur. Elle redistribuait l'argent perçu aux éditeurs et auteurs ou compositeurs en échange d'une compensation financière versée par l'État suite aux déclarations effectuées par les bibliothèques publiques ou privées.

[Lire](#)

Attention à la protection de votre dénomination sociale

Deux sociétés ayant la même dénomination sociale et une activité proche peuvent cohabiter sans risque de confusion si elles ne visent pas exactement la même clientèle et qu'aucun transfert de clientèle n'est établi.

Lire



Illustrations publicitaires : ne pas oublier la garantie d'éviction



Toute commande d'œuvre publicitaire (personnages, logos ...) doit donner lieu à une garantie d'éviction au bénéfice du cessionnaire.

Lire

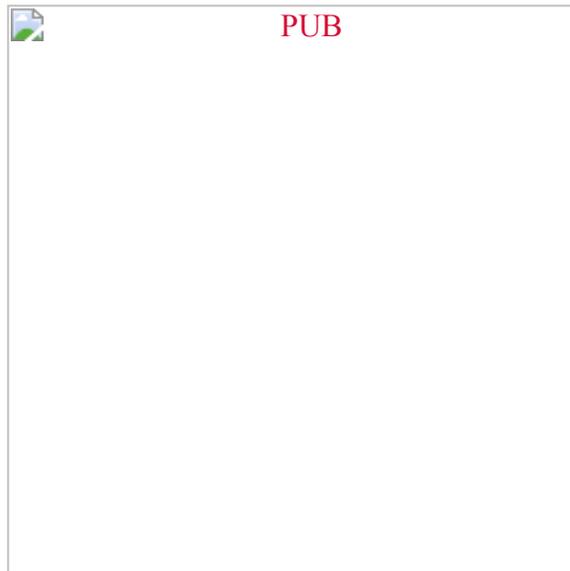
Publicité | Marketing

Publicité comparative LIDL : le critère du goût

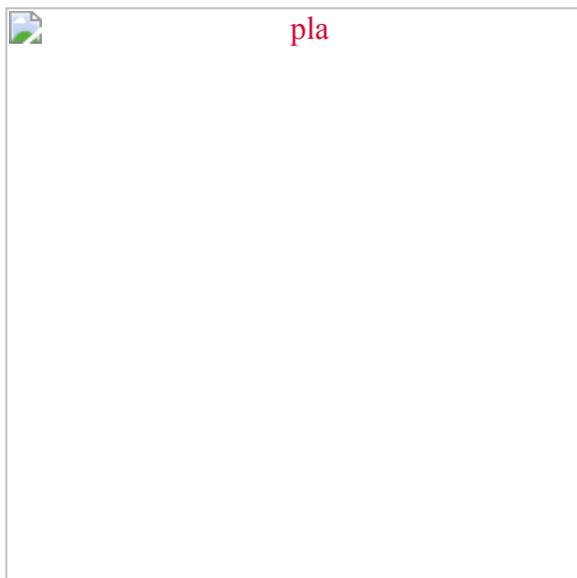
Thématique : Publicité | Marketing,
Publicité comparative

Une publicité comparative par le goût a toutes les chances d'être jugée illicite. En matière de publicité comparative, la substituabilité des produits par le goût, est difficile à établir.

Lire



Parasitisme publicitaire : affaire UFC Que Choisir



Thématique : Parasitisme, Publicité |
Marketing

Utiliser des informations publiées par l'UFC Que choisir peut rentrer dans le cadre de l'exception de citation et rester légal.

Toutefois, profiter indument des études ou opérations spéciales de l'UFC Que choisir pour proposer ses propres services, peut conduire à une condamnation pour parasitisme publicitaire et contrefaçon de marque.

Lire

Numérique | E-commerce

Commande de site internet : le droit de rétractation reconnu

Même si vous êtes un professionnel ayant commandé un site internet assorti d'une location financière, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'un droit de rétractation.

Lire



Streaming illégal : blocage par les FAI et moteurs de recherche



Une mesure de blocage d'un site internet, que seule l'autorité judiciaire peut prononcer, suppose que soit caractérisée préalablement une atteinte à des droits d'auteur ou à des droits voisins.

Lire

#Balancetonporc sur Twitter : diffamation applicable

Les victimes du #Balancetonporc peuvent également agir en diffamation, y compris sur les réseaux sociaux. Un titre de presse et l'une de ses journalistes ont été condamnés pour diffamation publique envers un dirigeant de société audiovisuelle, à 15.000 euros.

[Lire](#)

Voyages en ligne : entente anticoncurrentielle sanctionnée



La Cour de cassation a confirmé la sanction prononcée par l'Autorité de la concurrence contre SNCF mobilités et la société de droit américain Expedia Inc. pour avoir mis en œuvre, en violation des articles 101 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et L. 420-1 du code de commerce (6,9 millions d'euros à la société Switch),

[Lire](#)

Image | Photographie

Vidéosurveillance permanente des salariés

Selon la position de la CNIL, toute vidéosurveillance permanente des salariés est illicite sauf circonstances exceptionnelles.

Lire



Affaire LUI



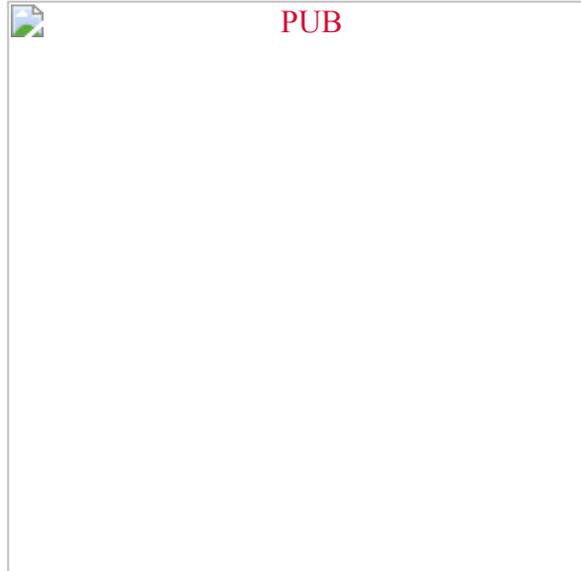
En matière de violation de droit à l'image, il est préférable d'assigner solidairement le diffuseur du support ainsi que l'auteur présumé.

Lire

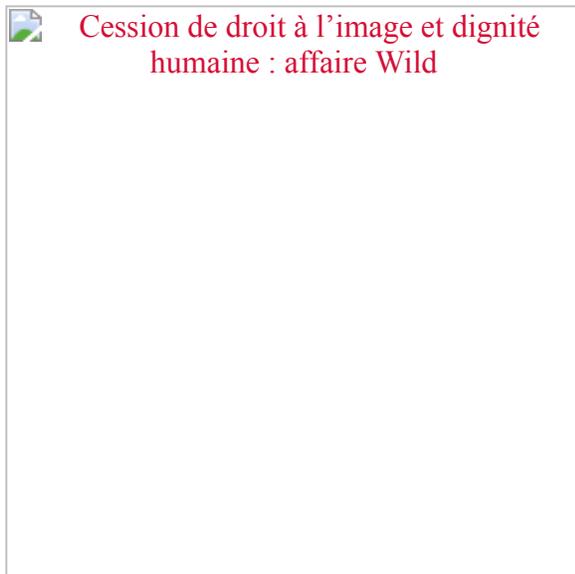
Propriété des supports photographiques

Celui qui finance la réalisation des supports photographiques en devient propriétaire.

Lire



Cession de droit à l'image et dignité humaine : affaire Wild



Une cession de droit à l'image peut permettre au cessionnaire d'exploiter l'image du cédant y compris sous un jour défavorable dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte à la dignité humaine.

Lire

Données personnelles | RGDP

Radars : la CNIL met en demeure le Ministère de l'intérieur

La CNIL vient de mettre en demeure le Ministère de l'intérieur sur la durée excessive de conservation des numéros de plaque d'immatriculation tronqués (qui constituent des données à caractère personnel) dès lors qu'ils sont couplés, comme en l'espèce, à un horodatage et la localisation du radar-tronçon et sont susceptibles d'être recoupés avec d'autres données, notamment les clichés concernant l

Lire

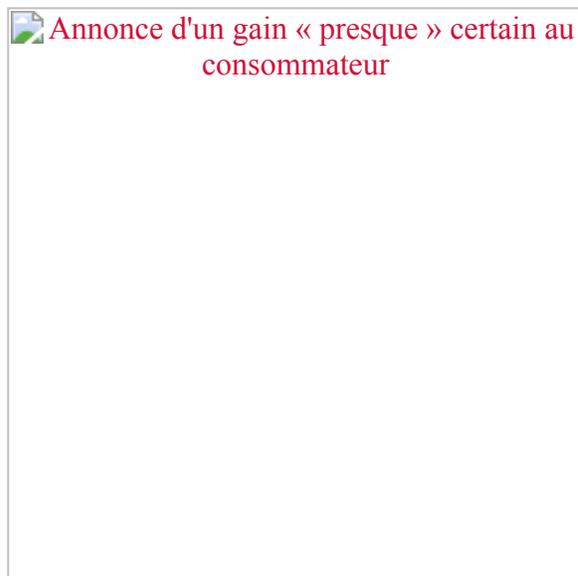


Consommateurs | Consommation

Annonce d'un gain « presque » certain au consommateur

Après plusieurs condamnations de prestataires, la source semble tarie : les sociétés annonçant abusivement des gains aux consommateurs ne sont plus condamnées à verser ce gain au consommateur dès lors qu'elles mettent en avant l'existence d'un aléa. Dans cette affaire, la référence à un tirage évoquait nécessairement

Lire



Contrats à Télécharger

Demande d'Autorisation de Rave Partie

Modèle de Demande d'Autorisation de Rave Partie. La réglementation, notamment par les

décrets n° 2002-887 et arrêté ministériel du 3 mai 2002, fait obligation aux organisateurs de rave-parties de demander une autorisation préalable auprès de la Préfecture du département concerné pour tout rassemblement supérieur à 500 personnes. Cette autorisation est un gage d'assurance pour l'organisateur, dont la responsabilité civile serait ...

Lire

[Unsubscribe](#) | [Manage subscription](#)

ACTOBA | 4 rue Froissart 75003 PARIS 01.44.01.52.51

Questions / Réponses juridiques de la semaine